

Grâce à notre partenariat avec Le Bon Coin, la visibilité des annonces des notaires sera sans précédent



Pour donner davantage de visibilité aux annonces immobilières des notaires, Immonot.com multiplie les partenariats. Le dernier en date a été signé avec Le Bon Coin. Un portail dans lequel François-Xavier Duny, président du site, croit beaucoup. A tel point qu'il vient d'y lancer une campagne de communication dont l'objectif est de promouvoir l'expertise des notaires, trop peu sollicités.

En quoi consiste le partenariat que vous avez signé avec Le Bon Coin ?

Depuis plusieurs années, la stratégie d'Immonot.com est tournée vers les partenariats afin d'offrir, aux notaires, une large diffusion de leurs annonces immobilières. Après SeLogger, Immostreet, Top Annonces et Explorimmo, nous venons de nous rapprocher du Bon Coin puisque c'est sur ce portail que se trouvent aujourd'hui la majorité des acquéreurs. Grâce à ce partenariat, la visibilité des annonces des notaires sera sans précédent étant donné que la rubrique dédiée à l'immobilier enregistré, à elle seule, environ 7,8 millions de visiteurs uniques chaque mois.

Qu'est-ce que ce partenariat va changer pour les notaires ?

Ce partenariat va permettre aux notaires, qui sont déjà présents sur Le Bon Coin, de bénéficier de prix négociés sur la diffusion de leurs annonces puisque nous avons acheté des packs en gros que nous allons commercialiser. En moyenne, nos clients devraient jouir d'une réduction de 50 %, parfois 80 %, en fonction du nombre d'annonces qu'ils achètent. La diffusion des annonces sera simple : sur Immonot.com ou directement depuis leur logiciel de transaction, les notaires pourront multidiffuser leurs offres sur notre site ainsi que sur tous ceux de tous nos partenaires, en quelques clics.

Pourquoi n'avez-vous pas signé ce partenariat plus tôt ?

Nous avons essayé de nous associer avec Le Bon Coin plus tôt mais cela n'a jamais abouti, dans la mesure où le portail, qui appartenait à la filiale Spir Communication du groupe Ouest France, avait signé des exclusivités avec plusieurs sites de petites annonces. Nous avons donc dû attendre la fin de la commercialisation du pack Puissance 3 de Logic-immo.com pour sceller ce partenariat. Pour autant, Immonot.com n'est pas en retard : cela fait seulement deux ou trois ans que Le Bon Coin est en nette progression sur le segment de l'immobilier.



[Visualiser l'article](#)

Ce partenariat est accompagné d'une campagne de communication sur Le Bon Coin. Quel message voulez-vous faire passer ?

Depuis le 25 janvier, Immonot.com dispose d'une belle visibilité sur Le Bon Coin, au travers de l'habillage national de sa homepage et d'encarts publicitaires dans la rubrique ventes immobilières. L'ambition de cette campagne est double : informer les particuliers que les notaires peuvent vendre et louer des biens et que leurs honoraires sont deux fois moins importants que ceux des agences immobilières, parce qu'ils sont encadrés par un décret. Puis, permettre à Immonot.com de développer son audience et ainsi de passer de 600 000 à 1 million de visiteurs par mois.

Prévoyez-vous de consolider votre activité dédiée aux ventes aux enchères en 2016 ?

Oui, dans la mesure où elle rencontre un vif succès ! En 2015, nous avons multiplié par 4 le nombre de ventes interactives, c'est-à-dire effectuées en ligne, via notre portail. Avec ce système d'enchères, qui s'adressent à tous types de produits (biens, locaux commerciaux, terrain...), les notaires ont 70 % de chances de vendre leur bien dans un délai de deux mois. C'est particulièrement avantageux lorsqu'il s'agit d'une succession et que les héritiers sont pressés de vendre. Par ailleurs, les biens se vendent à un prix plus important que la valeur expertise dans 7 cas sur 10.

Quels autres projets allez-vous mener cette année ?

Nous lancerons, en mars, un réseau national des notaires dont l'enjeu sera d'asseoir la notoriété de la profession sur la négociation via le partage de biens, la communication... Car aujourd'hui, la part de marché des notaires est de 7 % sur le segment des transactions, contre 15 % il y a 20 ans ! L'idée étant que la rencontre avec un notaire devienne un réflexe pour les porteurs de projet. En parallèle, d'ici la fin de l'année, nous espérons regrouper, au sein d'Immonot, la totalité de l'offre immobilière des notaires et dénombrier environ 15 000 annonces supplémentaires afin d'atteindre 100 000 offres.